

« Des situations dramatiques se profilent »

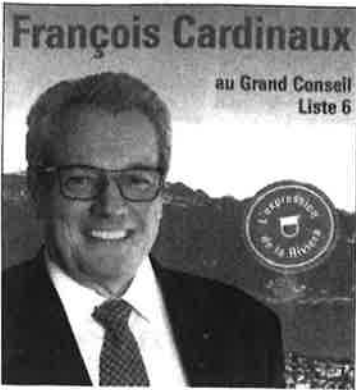
ST-LÉGIER

La commune doit subir une cure d'amaigrissement de ses terrains constructibles. La nouvelle n'a pas fait plaisir aux propriétaires concernés. La vision communale de la mise en application de la Loi sur l'Aménagement (LAT) a été présentée au Conseil communal pour qu'il s'agit purement et simplement d'un chantage de la part du canton.

Sandra Giampetruzzi

La commune de St-Légier ne fait pas exception. Comme le trois quarts des communes vaudoises, elle présente des zones constructibles surdimensionnées selon la Loi sur l'Aménagement (LAT). Les autorités ont dû se mettre à l'œuvre pour revoir le plan d'urbanisation afin de réduire ses surfaces. Au Conseil communal du 3 avril, elles ont présenté la vision communale afin de répondre aux exigences du canton. La Municipalité a déjà annoncé la couleur aux propriétaires concernés qui ne sont pas ravis de la situation. «Ils sont très déçus, ce qui est normal. Des situations dramatiques se profilent», admet Dominique Epp, municipal de l'urbanisme. Sur l'ensemble du redimensionnement, 43% des terrains appartiennent à des propriétaires privés, 34% à la commune, 4% au canton et 19% à des associations.

PUB



François Cardinaux
au Grand Conseil
Liste 6

PLR
Les Libéraux-Réalistes

Au Conseil d'Etat, votons le centre-droite

20'310 habitants supplémentaires d'ici à 2030

Alexandre Repetti, du bureau d'urbanistes montreusien Repetti Sàrl, spécialisé dans la planification du territoire, a guidé la commune dans cet exercice compliqué et chargé émotionnellement. «Depuis 2014, le canton exige un dézonage pour les communes surdimensionnées et encourage à l'urbanisation et à la densification à l'intérieur des centres. Pour St-Légier, tous les hauts de la commune sont hors du périmètre du centre, explique l'urbaniste. Ces dernières années le canton a connu une croissance de ses habitants de 1,6%. Pour l'agglomération Rivelac, la croissance maximum d'ici à 2030 a été imposée à 20'310 habitants supplémentaires». Les communes ont dû se mettre d'accord sur la répartition de cette croissance. «Nous avons fait un inventaire de tous les projets de construction en cours en tenant compte également des changements d'affectation des terrains dans le cadre des PGA de chacun. Nous avons pu ainsi

«La zone du centre est définie de manière arbitraire. Elle ne correspond pas à la réalité du village»

Eric Rochat, conseiller PLR

définir la croissance démographique de chaque commune», précise Dominique Epp. Pour St-Légier, cela représente une augmentation de 2'700 habitants dans le périmètre du centre et de 300 habitants dans le périmètre hors zone.

L'exigence du canton ne sera pas atteinte

Mais l'objectif imposé à la commune par le canton n'est pas réalisable. «Vu le surdimensionnement des zones à bâtir à St-Légier, tous les terrains constructibles situés hors du centre et en périphérie de ce dernier ont dû être dézonés ou mis en zone de réserve. Malgré cela, nous n'atteindrons pas les exigences du canton», souligne Alexandre Repetti. Ce sera aux autorités communales de défendre leur dossier devant l'Etat. «Nous allons déposer ce dossier au canton au mois de mai et nous devons certainement justifier pourquoi certains terrains n'ont pas été dézonés. Nous espérons que le canton fera preuve de bon sens», avance le municipal. Tant que le canton n'aura pas donné son aval, la Municipalité instaurera un moratoire temporaire sur les terrains constructibles situés hors du périmètre du centre.

Eric Rochat, PLR, déplore cet état de fait: «Les communes sont là pour obéir au canton, c'est un chantage qu'on nous propose. Oui, nous avons accepté la LAT, mais en méconnaissance de cause. La zone du centre est définie de manière arbitraire. Elle ne correspond pas à la réalité du village». Alexandre Repetti reconnaît que ce périmètre a été validé en 2011, avant les questions

de la LAT, mais il sera très difficile de le modifier aujourd'hui. «Certains au sein du Conseil parlent déjà de refuser le préavis sur la zone de réserve que nous allons prochainement soumettre. Cela engendrera de gros blocages. Dans ce cas, le canton risque de nous imposer les choses et nous ne serons plus maîtres de notre développement», relève le municipal.

Indemnisations, oui mais...

Certains conseillers ont soulevé la question des indemnisations pour les propriétaires touchés. Une démarche qui existe, mais qui est très restrictive. Les propriétaires concernés, par exemple, ne peuvent pas faire recours en groupe. Chaque demande doit être individuelle et c'est au tribunal administratif de décider si le propriétaire sera indemnisé ou non. Pour espérer un dédommagement, il faut que le terrain en question soit entièrement équipé, qu'il soit affecté depuis moins de 15 ans et qu'un permis de construire soit engagé récemment. De quoi décourager plus d'un propriétaire.

PUB



QUELQUES MODELES A CHF 31 325 GARANTIS 3 ANS AU LIEU DE CHF 44 750.*

PEUGEOT 308 GT
BY PEUGEOT SPORT

REPOUSSEZ LES LIMITES

MOTEUR THP S&S DE 270 CH / DIFFERENTIEL AUTO-BLOQUANT TORSEN / 139 G DE CO2/KM

DÉCOUVREZ LA PEUGEOT 308 GT
Avec ses 270 ch, son couple allant jusqu'à 330 Nm et une accélération impressionnante de 0 à 100 km/h en 6 secondes, la Peugeot 308 GT affiche des émissions de CO₂ de 139 g/km seulement. Inégalable pour son tempérament sportif, transparent à travers de nombreux détails de l'habitacle et du design extérieur. Le «Pack Dynamique» fournit d'autres informations liées à la conduite telles que la pression de suralimentation et l'accélération gravimétrique.

PEUGEOT 308 GTI THP 270 S&S by Peugeot Sport, avec option, CHF 42 900.-, prime sans CHF 3 000.-, prix final CHF 37 900.-. Garantie limitée obéit de 60 000 km, CO₂ min 139 g/km, catégorie de rendement énergétique B. L'ensemble des émissions de CO₂ est basé sur les conditions de conduite en cycle urbain et extra-urbain. *Tous les véhicules ont des émissions réduites, dans les limites des stocks disponibles, sous réserve de disponibilité des pièces et des options.

PEUGEOT 308 GTI

MOTION & EMOTION

BYmj|CAR ACACIAS SA BUSSIGNY
Route Suisse 39
Tel 022 999 99 60
peugeot.gland@bymjcor.ch
bymjcor.peugeot.ch

BYmj|CAR ACACIAS SA VEVEY
Chemin du vallon 30
Tel 021 633 11 11
peugeot.bussigny@bymjcor.ch

BYmj|CAR ACACIAS SA VEVEY
Av de Général Guisan 55
Tel 021 923 09 09
peugeot.vevey@bymjcor.ch